

APPEL A LA GRÈVE ADMINISTRATIVE A Stendhal Grenoble 3

Chers collègues,

Le calendrier des réformes actuelles (décret sur la réforme des statuts, mastérisation) ne permettra pas de véritables négociations sur le fond.

Malgré les quelques concessions que nous pourrions obtenir à la marge concernant nos futurs statuts (cf. amendements du CTPU du 24/11), malgré les aménagements que nous aurons bricolés à la va-vite dans nos maquettes pour y faire rentrer de force la préparation aux concours d'enseignement (mais quels concours ?),

le fond de ces réformes ne variera pas, car elles servent simplement d' « habillage aux suppressions de postes » (pour paraphraser Xavier DARCOS, octobre 2008, source :/ Le canard enchaîné/) et aux réductions budgétaires.

La modulation des services qui nous est proposée n'a pas d'autres buts :

- les responsabilités administratives et pédagogiques pour lesquelles certains d'entre nous touchent encore des décharges pourront être considérées comme des "heures consacrées (...) aux tâches d'intérêt collectif correspondant à la mission d'enseignement" (article 4 du projet de décret). Ces décharges seront les premières à être supprimées lorsque les contraintes budgétaires nous y amèneront.
- Nos services eux-mêmes deviendront des variables d'ajustement budgétaire : même si on s'oppose localement aux modulations individuelles et discrétionnaires, lorsque notre université autonome sera au bord de la faillite, suite au désengagement progressif de l'état, nous serons condamnés à décider nous-mêmes, collectivement, l'augmentation globale de nos services : pourquoi pas 230 h ? 250 h ? 300 h ?? Nous vous rappelons que la LRU prévoit que nos salaires soient payés directement par l'université (et non plus par la Trésorerie Générale).
- corollaire de la modulation : la recherche non finalisée deviendra un LUXE RARE : en effet, le décret INTERDIT A UNE UNIVERSITÉ DE DIMINUER GLOBALEMENT LE POTENTIEL D'ENSEIGNEMENT DE SES EMPLOIS STATUTAIRES, MAIS PAS SON POTENTIEL RECHERCHE. Il ne s'agit pas simplement de "déshabiller Pierre pour habiller Paul", en déchargeant les super-chercheurs pour surcharger les infra-enseignants, avec l'équation : "enseignement = punition". Dans une université qui surchargera l'ensemble de ses enseignants, ceux qui travaillent avec l'industrie et ramènent des contrats seront peut-être épargnés. Il ne suffira pas d'être "publiant" (et peu d'entre-nous réussiront à se conformer aux critères de l'AERES): il faudra en outre être "rentable". Dans la future université de Grenoble, quelle sera la place des lettres et langues ? Du point de vue de l'ensemble de la recherche, tout ceci est cohérent avec la politique actuelle de l'ANR et le démantèlement programmé du CNRS.
- Quant aux petites filières, le morcellement de la formation en plusieurs parcours conduira mécaniquement à la diminution des effectifs, avec le risque d'une fermeture de ces parcours. Nous serons alors amenés, comme le préconisent les textes, à compléter notre service ailleurs dans l'académie : « Dans le cas où il apparaît impossible d'attribuer le service de référence à ces personnels, le président ou le directeur de l'établissement leur demande de compléter leur service dans un autre établissement public d'enseignement supérieur de la même académie sans paiement d'heures complémentaires ». (article 4-II du projet de décret).

... Et tout ceci s'intègre dans l'ensemble des réformes qui visent au dégraissage progressif du service public d'enseignement, de la maternelle à l'université. A tous les âges, l'état s'est lancé dans une politique de "déremboursement" : on réduit les heures, on rend certaines matières optionnelles, et on ouvre un grand marché aux "complémentaires" de l'enseignement : un conseil, investissez dès aujourd'hui dans Acadomia !!! La libéralisation de l'éducation est inscrite dans l'AGCS depuis de nombreuses années.

Il en est pour preuve que la formation et le statut des futurs enseignants sont eux aussi gravement mis en péril par les maquettes des nouveaux concours de recrutement telles que le Ministère les a imposées, sans même que les universitaires, principaux acteurs de la formation initiale, n'aient été consultés et

correctement informés : menace pesant sur le caractère national des concours, dissociation formation / recrutement (« Passer dans les concours de recrutement de professeurs d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur », Lettre de cadrage du Ministère - octobre 2008), réduction à la portion congrue des matières disciplinaires à l'écrit et disparition pure et simple de ces mêmes matières à l'oral, alignement scandaleux des programmes des concours sur le seul contenu des manuels scolaires, suppression de l'année de stage rémunéré qui conduit à mettre directement devant une classe de jeunes enseignants débutants sans aucune formation pratique, perte d'une année d'ancienneté pour les nouveaux enseignants dans un contexte d'allongement progressif et permanent de la durée des études et du travail.

Rappelez-vous : " Vous avez le droit de faire littérature ancienne, mais le contribuable n'a pas forcément à payer vos études de littérature ancienne si au bout il y a 1000 étudiants pour deux places. Les universités auront davantage d'argent pour créer des filières dans l'informatique, dans les mathématiques, dans les sciences économiques. Le plaisir de la connaissance est formidable mais l'Etat doit se préoccuper d'abord de la réussite professionnelle des jeunes. " (Nicolas Sarkozy, Journal gratuit /20 minutes/ du 16 avril 2007)

Il y a donc deux formes de connaissance : celle pour le plaisir et celle qui sert à quelque chose... Si vous hésitez entre ces deux catégories, Nicolas Sarkozy a déjà tranché pour vous !

CONTRE CES RÉFORMES, IL FAUT OPPOSER UN FRONT DU REFUS ! ARRÊTONS LES SIMULACRES DE NÉGOCIATIONS POUR CRÉER UN VÉRITABLE RAPPORT DE FORCE !

Comment ?

Nous avons un moyen simple, qui nous permet de continuer de se rencontrer, entre étudiants et personnel, pour s'informer, débattre, et construire un véritable mouvement d'opposition collective et de proposition alternatives : LA GRÈVE ADMINISTRATIVE.

- **Que ceux qui ont des responsabilités administratives et pédagogiques s'engagent à démissionner si le décret n'a pas été retiré au premier janvier 2009.**
- **Que tous les enseignants refusent de participer aux jurys et retiennent les notes.**

Bien sûr, un tel mouvement ne peut avoir d'effet que si nous sommes nombreux à y participer : ce genre de désobéissance civile ne peut se faire à 2, à 5 ou à 10.

Que ceux qui sont favorables à une telle action répondent "chiche !" à ce mail, et prennent contact avec nous pour signer un engagement par écrit. Si nous sommes nombreux, nous avons vraiment une chance de peser dans de futures négociations, et de gagner.

Collectif ; M.A.R.R.E !

Mobilisés pour une Autre Réforme de la Recherche et de l'Enseignement

**Olivier Kraif - Pierre Géral - Franck Gaudichaud
Aurélié Deny – Cécile Terreaux-Scotto**

Pour rappel

**Christian Morrisson (1996) La Faisabilité politique de l'ajustement,
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE, CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 13**

<http://www.oecd.org/dataoecd/24/23/1919068.pdf>

« Après cette description des mesures risquées, on peut, à l'inverse, recommander de nombreuses mesures qui ne créent aucune difficulté politique. Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »